

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

**EP 0 803 565 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**29.10.1997 Bulletin 1997/44**

(51) Int Cl.<sup>6</sup>: **C10M 159/24, C10M 159/20,  
C07F 9/165**

(21) Numéro de dépôt: **97400872.4**

(22) Date de dépôt: **18.04.1997**

(84) Etats contractants désignés:  
**BE DE ES GB IT NL**

(30) Priorité: **25.04.1996 FR 9605403**

(71) Demandeur: **Institut Français du Pétrole  
92852 Rueil-Malmaison Cedex (FR)**

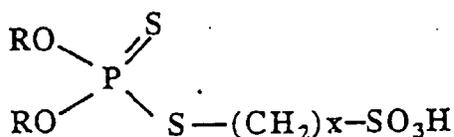
(72) Inventeurs:  
• **Delfort, Bruno  
75005 Paris (FR)**  
• **Lacome, Thierry  
92500 Rueil Malmaison (FR)**  
• **Born, Maurice  
92000 Nanterre (FR)**

(54) **Nouveaux produits colloïdaux, leur préparation et leurs utilisations**

(57) On décrit de nouveaux produits colloïdaux sur-basiques comprenant un coeur de carbonate de métal alcalin ou alcalino-terreux micellisé, entouré d'une couronne d'au moins un composé tensioactif choisi parmi les acides dihydrocarbyl - dithiophosphoryl - alcane - sulfoniques et leurs sels de métaux alcalins ou alcalino-terreux. Ils dérivent de la carbonatation d'au moins un oxyde ou hydroxyde de métal alcalin ou alcalino-terreux, effectuée au sein un milieu hydrocarboné huileux en présence d'au moins un acide dihydrocarbyl - dithiophosphoryl - alcane - sulfonique répondant à la formule générale :

dans laquelle R représente un radical hydrocarboné monovalent de 1 à 30 atomes de carbone, aliphatique, cycloaliphatique ou aromatique et  $x$  a une valeur de 3 à 6, ou d'un sel de métal alcalin ou alcalino-terreux d'un tel acide.

Ces produits colloïdaux sont utilisables comme additifs détergents notamment à action antiusure et extrême-pression dans les lubrifiants. Du fait de la présence dans leur molécule de groupements dihydrocarbyl-dithiophosphoriques, ils présentent en outre des propriétés anti-oxydantes.



**EP 0 803 565 A1**

## Description

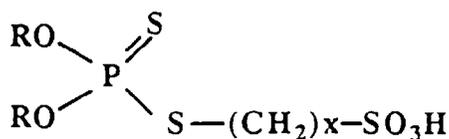
L'invention concerne de nouveaux produits colloïdaux surbasiques, leur préparation et leurs utilisations.

Elle concerne plus particulièrement des produits colloïdaux surbasiques présentant des propriétés de détergence, qui peuvent être utilisés notamment comme additifs antiusure et extrême-pression dans les huiles lubrifiantes, minérales ou synthétiques, par exemple dans les lubrifiants moteurs, les huiles pour engrenages, les fluides hydrauliques ou encore les huiles pour le travail des métaux.

Les additifs détergents surbasiques sont connus depuis longtemps. Certains d'entre eux et leur préparation ont été décrits par exemple dans les brevets des Etats-Unis US-A-2 865 956, 3 150 088, 3 537 996, 3 830 739, 3 865 737, 3 953 519, 3 966 621, 4 148 740 et 4 505 830, et dans le brevet français FR-B-2 101 813. Ces additifs détergents sont en général obtenus par carbonatation, par exemple par l'anhydride carbonique, d'un hydroxyde de métal alcalin ou alcalino-terreux, le carbonate formé étant maintenu en suspension colloïdale dans le milieu hydrocarboné au moyen d'un composé tensioactif, qui est en général choisi parmi les acides sulfoniques oléosolubles et leurs sels.

On a maintenant découvert de nouveaux produits colloïdaux surbasiques appartenant à la classe mentionnée ci-dessus, mais dans lesquels les acides sulfoniques sont des composés particuliers contenant du soufre et du phosphore, à savoir des acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques ou de leurs sels, dont la mise en jeu confère aux produits colloïdaux finaux des propriétés améliorées.

Les produits colloïdaux surbasiques de l'invention peuvent être définis, d'une manière générale, comme comprenant, maintenu sous forme micellisée au sein d'un milieu hydrocarboné huileux un coeur de carbonate de métal alcalin ou alcalino-terreux entouré d'une couronne d'au moins un composé tensioactif choisi parmi les acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques répondant à la formule générale :



dans laquelle R représente un radical hydrocarboné monovalent de 1 à 30 atomes de carbone, qui peut être aliphatique, cycloaliphatique ou aromatique et  $x$  a une valeur de 3 à 6, de préférence de 3 ou de 4, et les sels de métaux alcalins ou alcalino-terreux de ces acides.

Comme exemples de tels acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques utilisables pour préparer les produits colloïdaux de l'invention, on peut citer plus particulièrement ceux dans lesquels le nombre  $n$  est 3 : ce sont les acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-3-propane-sulfoniques ; et ceux dans lesquels le nombre  $n$  est égal à 4 : ce sont les acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-4-butane-sulfoniques. Par ailleurs, on peut citer les différents acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques qu'il est possible d'obtenir en faisant varier le radical R. Ainsi, parmi les différents radicaux R, on peut citer plus particulièrement le dodécyle, le didodécyle, etc.. On considère également les sels de métaux alcalins ou alcalino-terreux des acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques définis ci-dessus.

La préparation des produits colloïdaux surbasiques de l'invention peut être effectuée par exemple par la méthode décrite ci-après.

Dans une première étape (a), on introduit dans un milieu hydrocarboné huileux, par exemple dans une huile lubrifiante minérale ou synthétique, l'acide ou le sel d'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique approprié, à une concentration pouvant aller par exemple de 5 à 100 % en masse par rapport au dit milieu, ainsi qu'un oxyde ou un hydroxyde de métal alcalin ou alcalino-terreux, utilisé par exemple en une proportion de 20 à 200 % en masse par rapport au dit acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique ou au dit sel. On introduit également dans le milieu au moins un solvant hydrocarboné aliphatique, cycloaliphatique ou aromatique, tel que le toluène, par exemple dans des proportions permettant d'opérer à une concentration en réactifs de 2 à 70 % en masse dans le milieu réactionnel, et, à titre de promoteur, au moins un liquide organique oxygéné tel qu'un alcool, par exemple le méthanol, par exemple à raison de 5 à 40 % en volume par rapport au dit solvant hydrocarboné.

Dans une deuxième étape (b), on effectue la carbonatation de l'oxyde ou de l'hydroxyde alcalin ou alcalino-terreux, en introduisant dans le milieu, maintenu sous agitation, de l'anhydride carbonique  $\text{CO}_2$ , à raison de 2 à 100 % en mole par rapport au dit oxyde ou hydroxyde alcalin ou alcalino-terreux. Cette introduction peut se faire par exemple à température ambiante ; elle peut durer par exemple de 5 minutes à 3 heures. Pendant la durée de l'introduction de l'anhydride carbonique, on préfère maintenir la température à une valeur inférieure à environ 45 °C.

Après la fin de la réaction, dans une troisième étape (c), on filtre le milieu pour en éliminer les éventuelles particules

solides d'oxyde ou d'hydroxyde qui n'auraient pas réagi lors de la carbonatation et on sépare du milieu réactionnel, par exemple par décantation, le liquide organique oxygéné (par exemple l'alcool) utilisé comme promoteur. Après évaporation du solvant hydrocarboné aliphatique, cycloaliphatique ou aromatique (par exemple le toluène), on obtient le produit colloïdal recherché sous la forme d'une suspension limpide dans le milieu hydrocarboné huileux de départ.

Dans l'étape (a), on peut utiliser comme oxyde ou hydroxyde de métal alcalin ou alcalino-terreux ceux de sodium, de potassium, de magnésium, de calcium ou de baryum.

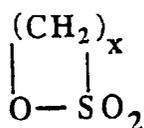
Les produits de l'invention, par exemple tels qu'obtenus par la méthode décrite ci-dessus, se présentent sous la forme de suspensions colloïdales stables dans le milieu hydrocarboné huileux dans lequel ils ont été formés ; ils renferment des proportions de métal alcalin ou alcalino-terreux qui peuvent aller par exemple de 3 à 30 % en masse et présentent un taux de basicité (ou réserve alcaline), représenté par un indice de base (en anglais "Base Number", en abrégé BN) pouvant aller par exemple de 50 à 550 mg de potasse par gramme de produit, huile de dilution exclue. Ils ont en général une teneur en soufre de 2 à 10 % en masse et une teneur en phosphore de 0,3 à 7 % en masse. Ils ont une très bonne solubilité dans les huiles lubrifiantes, minérales ou synthétiques.

Les produits colloïdaux surbasiques à action détergente selon l'invention peuvent être utilisés comme additifs dans les huiles lubrifiantes, minérales ou synthétiques, par exemple dans les lubrifiants moteurs, les huiles pour engrenages, les fluides hydrauliques ou encore les huiles pour le travail des métaux. Ils sont en général incorporés aux huiles lubrifiantes dans des proportions qui peuvent aller par exemple de 0,5 à 20 %, et plus particulièrement de 2 à 10 % en masse de matière active (c'est-à-dire huile de dilution exclue).

Outre les propriétés antiusure et extrême-pression qu'ils confèrent aux huiles lubrifiantes, minérales ou synthétiques, auxquelles ils sont incorporés, les produits colloïdaux surbasiques selon l'invention présentent l'avantage important de leur conférer également des propriétés anti-oxydantes, du fait de la présence dans leur molécule de groupements dihydrocarbyl-dithiophosphoriques.

Les acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques utilisés comme tensioactifs pour préparer les produits colloïdaux de l'invention peuvent être préparés selon les méthodes décrites ci-après.

Si l'on dispose de l'acide dihydrocarbyl-dithiophosphorique correspondant, on peut le faire réagir directement sur la sultone de formule générale :



dans laquelle le nombre  $n$  prend une valeur de 3 à 6, de préférence de 3 ou de 4, suivant l'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique que l'on souhaite synthétiser. Ainsi, pour préparer un acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-3-propane-sulfonique, on utilisera la propane-sultone; et pour préparer un acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-4-butane-sulfonique, on utilisera la butane-sultone.

L'acide dihydrocarbyl-dithiophosphorique de départ peut avoir été préparé par un procédé connu en soi, par réaction d'un alcool ou d'un phénol de formule ROH, où R est défini comme plus haut, avec du décasulfure de tétraphosphore  $\text{P}_4\text{S}_{10}$ . La synthèse des acides dihydrocarbyl-dithiophosphoriques et de leurs sels a déjà été décrite dans l'art antérieur dans de nombreux documents. On peut citer par exemple les brevets des Etats-Unis US-A-2 364 283, 2 364 284, 2 365 938, 2 410 650, 2 438 876 et 3 190 833. Ainsi, on peut faire réagir le décasulfure de tétraphosphore avec un alcool ou un phénol au sein d'un solvant organique, par exemple chloré. On chauffe au reflux du solvant jusqu'à élimination complète du sulfure d'hydrogène formé.

La réaction de l'acide dihydrocarbyl-dithiophosphorique avec la sultone peut être effectuée au sein d'au moins un solvant organique polaire tel que l'acétonitrile, éventuellement en mélange avec une proportion mineure de méthanol, par chauffage, par exemple au reflux du solvant. On refroidit, puis on élimine le(s) solvant(s) de manière à obtenir l'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique recherché.

On peut encore synthétiser les acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques utilisés dans l'invention à partir des acides dihydrocarbyl-dithiophosphoriques correspondants de la manière suivante.

L'acide dihydrocarbyl-dithiophosphorique est neutralisé par un hydroxyde de métal alcalin, par exemple la potasse, en milieu alcoolique, et l'alcool est éliminé. On isole ainsi un sel, en général de potassium, de l'acide dihydrocarbyl-dithiophosphorique. Le sel de l'acide dihydrocarbyl-dithiophosphorique isolé est remis en solution dans un solvant organique polaire ou un mélange de solvants organiques polaires. A cet égard, on peut utiliser l'acétonitrile, éventuellement en mélange avec une proportion mineure de méthanol. Il est alors mis à réagir avec la sultone appropriée. Après réaction, par exemple au reflux du solvant, on peut séparer, après refroidissement et élimination du solvant, par exemple par évaporation sous pression réduite, le sel de potassium de l'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-

## EP 0 803 565 A1

sulfonique. Le sel obtenu, après purification, est transformé en l'acide sulfonique correspondant, par réaction avec un acide fort, tel que l'acide chlorhydrique ou l'acide sulfurique, au sein d'un solvant organique par exemple chloré. Après élimination du solvant, par exemple par évaporation, on obtient l'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique recherché.

5 Les sels de métal alcalin ou alcalino-terreux des acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques peuvent être préparés à partir des acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques eux-mêmes, comme décrit ci-après.

L'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique est mis à réagir avec l'hydroxyde métallique approprié, en général au sein d'un solvant hydrocarboné, tel par exemple que le toluène, auquel peut être ajouté, en une proportion mineure, un solvant organique polaire, tel par exemple que le méthanol. Le sel obtenu est alors isolé par séparation de l'hydroxyde en excès (dans le cas d'une suspension d'hydroxyde) et élimination du solvant, par exemple par évaporation. On isole sous forme solide le sel recherché, en général avec un bon rendement.

Par ailleurs, comme déjà mentionné plus haut, les sels de métaux alcalins des acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques, en particulier ceux du potassium, peuvent être obtenus intermédiairement dans la préparation des acides eux-mêmes.

Les exemples suivants illustrent l'invention sans la limiter. On décrit tout d'abord, dans l'Exemple 1, la préparation de l'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique qui sera utilisé dans l'Exemple 2. L'Exemple 3 est donné à titre de comparaison. Dans l'Exemple 4, on évalue les performances des produits des Exemples 2 et 3.

### 20 **Exemple 1.**

Synthèse de l'acide (O,O'-didodécyl-dithiophosphoryl)-4-butane-sulfonique de formule :  $(C_{12}H_{25}-O)_2-P(S)-S-CH_2-CH_2-CH_2-SO_3H$ .

25 Dans un réacteur contenant une solution de 16,8 g (0,09 mole) de n-dodécanol dans 60 ml de chloroforme, on introduit en 10 minutes à 40 °C, 5,0 g (0,0113 mole) de décasulfure de tétraphosphore. On porte le milieu à reflux pendant 10 heures, puis on procède, après filtration, à l'évaporation du chloroforme. On procède à la neutralisation de l'acide formé par une quantité appropriée de potasse alcoolique, puis le solvant est évaporé. Le milieu est alors dissous dans 60 ml d'un mélange acétonitrile-méthanol (90/10). On introduit alors goutte à goutte à 40 °C une solution de 1,5 g (0,011 mole) de butane-sultone dans 20 ml d'acétonitrile. On porte le mélange à la température de reflux pendant 2 heures, puis le mélange est refroidi et concentré sous pression réduite. Le sel obtenu est purifié par précipitation dans le cyclohexane, filtré puis séché. Le sulfonate de potassium est alors dissous dans 80 ml de chloroforme, puis acidifié. Après évaporation du chloroforme, on recueille 16,5 g d'un produit clair dont les caractéristiques sont les suivantes :

35 Teneur en phosphore	5,0 % en masse (théorie : 5,15 %)
Teneur en soufre	7,9 % en masse (théorie : 8,0 %)
Acidité	1,6 milliequivalent acide/g (théorie : 1,66 méq/g)
RMN du phosphore 31	signal unique à 95,6 ppm.

### 40 **Exemple 2.**

Dans un réacteur équipé d'un agitateur, d'un système d'introduction de gaz et d'un condenseur, on introduit 15,0 g (0,025 mole) d'acide (O,O'-didodécyl-dithiophosphoryl)-3-butane-sulfonique préparé comme décrit dans l'Exemple 1, 15,0 g d'huile minérale 130 Neutral, 15,5 g (0,21 mole) de chaux  $Ca(OH)_2$ , 60 ml de toluène et 15 ml de méthanol. On introduit ensuite sous agitation et à la température ambiante 6,6 g (0,15 mole) de dioxyde de carbone en 30 minutes environ.

Pendant toute la durée de l'introduction, la température est maintenue inférieure à 35 °C. Après filtration du milieu, on procède à l'élimination de la phase alcoolique par décantation, puis on obtient après évaporation du solvant 38,0 g d'un produit liquide clair et limpide, dont les caractéristiques sont les suivantes :

55 Teneur en calcium	15,2 % en masse
Teneur en phosphore	1,6 % en masse
Teneur en soufre	5,3 % en masse
Réserve alcaline (BN)	385 mg de KOH/g.

La dialyse du produit dans du n-heptane à travers une membrane en latex permet de déterminer la quantité de

## EP 0 803 565 A1

matière colloïdale (tensioactif plus "coeur" de carbonate de calcium), ainsi que la quantité d'huile de dilution :

Fraction colloïdale	68 % en masse
Huile	32 % en masse.

5

### Exemple 3 (comparatif).

Dans un réacteur équipé d'un agitateur, d'un système d'introduction de gaz et d'un condenseur, on introduit 15,0 g d'un acide alkyl-aryl-sulfonique classique exempt de toute fonction phosphosoufrée et de masse molaire moyenne équivalente à 700, 15,0 g d'huile minérale 130 Neutral, 15,5 g (0,21 mole) de chaux  $\text{Ca(OH)}_2$ , 80 ml de toluène et 35 ml de méthanol. On introduit ensuite sous agitation et à la température ambiante 8,0 g (0,18 mole) de dioxyde de carbone en 30 minutes environ. Pendant toute la durée de l'introduction, la température est maintenue inférieure à 35 °C. Après filtration du milieu, on procède à l'élimination de la phase alcoolique par décantation, puis on obtient après évaporation du solvant 39,5 g d'un produit liquide et limpide, dont les caractéristiques sont les suivantes :

10

15

Teneur en calcium	14,0 % en masse
Teneur en phosphore	0,0 % en masse
Teneur en soufre	1,3 % en masse
Réserve alcaline (BN)	405 mg de KOH/g.

20

La dialyse du produit dans du n-heptane à travers une membrane en latex permet de déterminer la quantité de matière colloïdale (tensioactif plus "coeur" de carbonate de calcium), ainsi que la quantité d'huile de dilution :

25

Fraction colloïdale	58 % en masse
Huile	42 % en masse.

### Exemple 4.

30

Evaluation des performances antiusure et extrême-pression.

Le produit de l'invention préparé comme décrit dans l'Exemple 2 ci-dessus est caractérisé pour ses propriétés antiusure et extrême-pression dans une huile minérale 130 Neutral Solvent à une concentration permettant d'ajuster la teneur en matière active (fraction colloïdale) dans l'huile à 7,5 % en masse. La caractérisation est effectuée au moyen d'une machine 4 billes selon l'essai ASTM D-2783. Les résultats sont rassemblés dans le tableau 1 ci-après. Y figurent également, à titre comparatif, les résultats obtenus avec le produit colloïdal classique du carbonate de calcium, obtenu comme décrit dans l'Exemple 3 à partir d'un tensioactif acide alkyl-aryl-sulfonique classique exempt de fonctions dialkyldithiophosphoriques. L'examen des résultats confirme les meilleures performances antiusure et extrême-pression du produit de l'invention dont la chaîne tensioactive est porteuse de groupements phosphosoufrés.

35

40

Tableau 1

Produit de l'Exemple	Concentration de matière active/huile (% en masse)	Charge de soudure (daN)	Diamètre d'empreinte après 1 heure sous 40 daN (mm)	Diamètre d'empreinte après 1 heure sous 80 daN (mm)
2	7,5	240	0,34	0,44
3	7,5	180	0,41	1,95

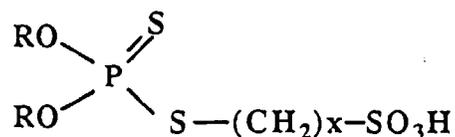
45

50

### **Revendications**

1. Produit colloïdal surbasique caractérisé en ce qu'il comprend, maintenu sous forme micellisée au sein d'un milieu hydrocarboné huileux, un coeur de carbonate de métal alcalin ou alcalino-terreux entouré d'une couronne d'au moins un composé tensioactif choisi parmi les acides dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfoniques répondant à la formule générale :

55



dans laquelle R représente un radical hydrocarboné monovalent de 1 à 30 atomes de carbone, aliphatique, cycloaliphatique ou aromatique et  $n$  a une valeur de 3 à 6, et leurs sels de métaux alcalins ou alcalino-terreux.

2. Produit colloïdal selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il dérive de la carbonatation d'au moins un oxyde ou hydroxyde de métal alcalin ou alcalino-terreux effectuée dans un milieu hydrocarboné huileux, en présence du dit acide ou du dit sel d'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique.

3. Produit colloïdal selon l'une des revendications 1 et 2 caractérisé en ce qu'il est préparé par mise en oeuvre des étapes suivantes :

a) on introduit dans un milieu hydrocarboné huileux au moins un acide et/ou au moins un sel d'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique et au moins un oxyde ou un hydroxyde de métal alcalin ou alcalino-terreux en présence d'au moins un solvant hydrocarboné aliphatique, cycloaliphatique ou aromatique et, à titre de promoteur, d'au moins un liquide organique oxygéné ;

b) on effectue la carbonatation en introduisant dans le milieu, maintenu sous agitation, de l'anhydride carbonique  $\text{CO}_2$ ;

c) après la fin de la réaction, on filtre le milieu pour en éliminer les éventuelles particules d'oxyde ou d'hydroxyde de métal alcalin ou alcalino-terreux qui n'auraient pas réagi lors de la carbonatation et on sépare par décantation le dit liquide organique oxygéné ;

et d) on évapore le dit solvant hydrocarboné aliphatique, cycloaliphatique ou aromatique, de manière à obtenir le produit colloïdal recherché sous la forme d'une suspension limpide dans le dit milieu hydrocarboné huileux de départ.

4. Produit colloïdal selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que, dans sa préparation, dans l'étape (a), le dit milieu hydrocarboné huileux consiste en une huile minérale ou synthétique, l'acide ou le sel d'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique est mis en jeu à une concentration allant de 5 à 100 % en masse par rapport au dit milieu hydrocarboné huileux, l'oxyde ou l'hydroxyde de métal alcalin ou alcalino-terreux est mis en jeu en une proportion de 20 à 200 % en masse par rapport au dit acide ou sel d'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique, le solvant hydrocarboné aliphatique, cycloaliphatique ou aromatique est mis en jeu en une proportion permettant d'opérer à une concentration en réactifs de 2 à 70 % en masse, et le liquide organique oxygéné utilisé comme promoteur est mis en jeu à raison de 5 à 40 % en volume par rapport au dit solvant hydrocarboné; et dans l'étape (b), on effectue la carbonatation à une température allant de l'ambiante jusqu'à une valeur d'environ 45 °C.

5. Produit colloïdal selon l'une des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que, dans la formule de l'acide ou du sel d'acide dihydrocarbyl-dithiophosphoryl-alcane-sulfonique,  $n$  a une valeur de 3 ou de 4.

6. Produit colloïdal selon l'une des revendications 1 à 5 caractérisé en ce que, dans l'étape (a), on utilise un oxyde ou un hydroxyde de sodium, de potassium, de magnésium, de calcium ou de baryum.

7. Produit colloïdal selon l'une des revendications 1 à 6 caractérisé en ce qu'il se présente sous la forme d'une suspension colloïdale stable en milieu hydrocarboné, il renferme une proportion de métal alcalin ou alcalino-terreux de 3 à 30 % en masse, il présente un taux de basicité représenté par un indice de base de 50 à 550 mg de potasse par gramme de produit, huile de dilution exclue, une teneur en soufre de 2 à 10 % en masse et une teneur en phosphore de 0,3 à 7 % en masse.

8. Composition lubrifiante aux propriétés antiusure et extrême pression améliorées, caractérisée en ce qu'elle comprend une proportion majeure d'huile lubrifiante, minérale ou synthétique, et une proportion mineure d'au moins un additif consistant en un produit colloïdal selon l'une des revendications 1 à 7.

## EP 0 803 565 A1

9. Composition lubrifiante selon la revendication 8 caractérisée en ce que le dit produit colloïdal est présent en une proportion de 0,5 à 20 % en masse.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande  
EP 97 40 0872

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	US 2 879 283 A (GAERTNER ET AL.) * colonne 2, ligne 58 - ligne 62 * * colonne 6, ligne 30 - ligne 36 * ---	1-9	C10M159/24 C10M159/20 C07F9/165
Y	US 4 541 940 A (SPENCE) * le document en entier * ---	1-9	
Y	EP 0 438 942 A (ELF) * page 6 * ---	1-9	
Y	DE 14 44 807 A (CONTINENTAL OIL) * le document en entier * ---	1-9	
D,Y	FR 2 101 813 A (CONTINENTAL OIL) * le document en entier * ---	1-9	
A	US 4 824 584 A (MUIR ET AL.) * le document en entier * ---	1-9	
A	US 2 786 029 A (BRUGMANN) * exemple 2 * ---	1-9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	FR 2 616 441 A (ELF) * le document en entier * -----	1-9	C10M C07F C07G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27 Mai 1997	Examineur De La Morinerie, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 01.82 (P/AC02)